



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE L'EURE
DE TENNIS DE TABLE**



**REGLEMENT
CRITERIUM VETERANS DE L'EURE
« Règlement en conformité et complémentarité des règlements fédéraux »
Dates de dernières mises à jour : 12/09/2026**

Responsable de l'épreuve :
Rénald DELALIN : 22, Route d'Ecos-Fourges - 27630 Vexin sur Epte
Tél : 06.22.45.73.21 / @ : veterans@cdtt27.fr

Article 1 : Conditions de participations

- 1) Le critérium vétérans est réservé aux joueurs et joueuses en possession d'une licence FFTT « COMPETITION », dans un club du département, âgés de plus de 40 ans au 1er janvier de la saison en cours.
- 2) Inscriptions : les joueurs doivent être inscrits avant la date fixée par le responsable de l'épreuve en utilisant SPID « Engagements ».
- 3) Confirmation de présence à chaque tour : les joueurs doivent confirmer leur présence à chaque tour avant la date fixée par le responsable de l'épreuve.
- 3) Déroulement : Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches.

Article 2 : Formule des tours

- 1) Horaire de la compétition : 20h30 – Pointage : 20h00 à 20h15
 - 2) En début de chaque saison les joueurs sont placés dans les différentes divisions selon leur classement général du dernier tour T4 de la saison passée. Toutes les montées acquises au T4 seront comptabilisées dès la saison 2026/2027. Les maintiens dans les divisions et les descentes ne seront pas garantis afin d'intégrer les « nouveaux joueurs » en fonction de leur classement.
- En Elite : 1 Nouveau joueur >1500 + 4 montées D1 An-1 + Nbr Joueurs classt général An-1,
En D1 : 2 Nouveaux joueurs >1300 + 8 montées D2 An-1 + Nbr Joueurs classt général An-1,
En D2 : 3 Nouveaux joueurs >1050 + 8 montées D3 An-1 + Nbr Joueurs classt général An-1,
En D3 : 4 Nouveaux joueurs >1000 + 8 montées D4 An-1 + Nbr Joueurs classt général An-1,
En D4 : 5 Nouveaux joueurs >850 + 16 montées D5 An-1 + Nbr Joueurs classt général An-1,
En D5 : Nouveaux joueurs <850 + Nbr Joueurs classt général An-1

Division Elite : 2 poules de 4 joueurs et Tableau TAB-8KO

4 D1, 4 D2, 4 D3, 8D4 seront composées de poules de 6 personnes.

Et le nombre nécessaire pour faire des poules en D5. Le nombre de poules et de joueurs par poule peut être ajusté pour garantir une pyramide par le responsable de l'épreuve.

3) Montée de divisions :

Seul, les premiers montent de division en D1, D4 et D5.

Les 2 premiers de chaque poule montent dans la division supérieure en D2 et D3. Les montées au T4 pour toutes les divisions seront pris en compte pour la saison suivante.

4) Descente de divisions :

Pour la division Elite, les 4 derniers descendent en division inférieur.

Pour toutes les divisions, les 2 derniers de chaque poule descendent en division inférieur.

Il n'y aura plus de repêchage des joueurs.

5) Forfaits :

Le joueur devra aviser d'urgence (avant l'épreuve), le responsable de la commission. Les personnes non excusées ne seront pas engagées pour le tour suivant. Un forfait même excusé entraîne une descente automatiquement.

6) L'engagement implique l'acceptation sans réserve du règlement. Le comité de l'Eure est habilité à régler tous les litiges.

Article 3 : Départages des égalités lors des poules suivant art 1-7-3 Manuel JA2 – JA3

2 joueurs sont à égalité : Il suffit de regarder la partie qui concerne les deux joueurs : le vainqueur de cette partie est placé avant le perdant.

Plusieurs joueurs sont à égalité : Ne sont prises en compte que les parties les ayant opposés les uns contre les autres.

- 1) Faire le total des points des parties considérées,
- 2) Si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, on fait ensuite le quotient des manches gagnées sur les manches perdues
- 3) Si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, on fait ensuite le quotient des points gagnés sur les points perdus,
- 4) si aucun joueur n'est départagé par ce moyen, un tirage au sort est effectué.

Article 4 : Points obtenus par tour :

Elite =A	D1= A	D2= B	D3= C	D4= D	D5= E
1er = 200pts	1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 100pts	1er = 100 pts
2ème= 180 pts	2ème= 75 pts	2ème= 75 pts	2ème= 75 pts	2ème= 75 pts	2ème= 75 pts
3ème= 160 pts	3ème= 50 pts	3ème= 50 pts	3ème= 50 pts	3ème= 50 pts	3ème= 50 pts
4ème= 145 pts	4ème= 30 pts	4ème= 30 pts	4ème= 30 pts	4ème= 30 pts	4ème= 30 pts
5ème= 133 pts	5ème= 15 pts	5ème= 15 pts	5ème= 15 pts	5ème= 15 pts	5ème= 15 pts
6ème= 121 pts	6ème= 5 pts	6ème= 5 pts	6ème= 5 pts	6ème= 5 pts	6ème= 5 pts
5ème= 110 pts					
6ème= 102 pts					

Article 5 : Finales départementales vétérans par classement et par catégorie par sexe

- 1) Horaire : Début de l'épreuve 20h30 – *Pointage jusqu'à 20h15*
- 2) *Les joueurs ayant participé (= joué) à 3 tours préliminaires au moins, peuvent participer aux finales départementales. Les absents non excusés au tour 4 ne peuvent pas participer à celle-ci.*
- 3) Finales par classements : Ceux seront les points phase 2 qui seront pris en compte.
 - a. Catégories par classements (Début de phase 2) :
Homme
 - ☐ - 8 premiers < ou égal à 599 pts
 - ☐ - 8 premiers de 600 à 799 pts
 - ☐ - 8 premiers de 800 à 999 pts
 - ☐ - 8 premiers de 1000 à 1200 pts
 - ☐ - 8 premiers de > 1200 ptsFemme
 - ☐ - 8 premiers < ou égal à 500 pts
 - ☐ - 8 premiers de 501 à 799 pts
 - ☐ - 8 premiers de >800
- 4) Finales par catégories compte.
 - a. Catégories :
Homme
 - ☐ - 8 premiers V40/V45
 - ☐ - 8 premiers V50/V55
 - ☐ - 8 premiers V60/V65
 - ☐ - 8 premiers V70/V75
 - ☐ - 8 premiers V80 et +Femme
 - ☐ - 8 premiers V40/V45
 - ☐ - 8 premiers V50/V55
 - ☐ - 8 premiers V60/V65
 - ☐ - 8 premiers V70/V75
 - ☐ - 8 premiers V80 et +

En poule de 4, tous les joueurs seront qualifiés dans le tableau principal à classement intégral TAB-8KO (4 matchs mini).

Le jour des Finales Départementales, une consolante sera organisée pour les non qualifiés.